

diqués dans les témoignages qui forment l'appendice de ce rapport, c'est le mauvais état des chemins pour la confection desquels le gouvernement a déjà fait de grandes dépenses, dépenses qui devront être renouvelées fréquemment, et deviennent un véritable fardeau pour le trésor public, s'il n'est pas adopté quelque autre moyen d'y remédier.

(A Continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION  
ET  
DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 5 DÉCEMBRE, 1849.

Quelques Journaux ont manifesté dernièrement quelque doute, de savoir si on rendait compte à la Législature, du montant des sommes des biens des Jésuites, et la manière dont ils étaient dépensés. Il ne peut y avoir de doute à ce sujet, car non seulement, les états des revenus et des dépenses de ces biens, sont publiés annuellement, mais encore leur appropriation est déterminée par une loi récente de notre Législature, c'est-à-dire, qu'ils forment un fonds pour les fins de l'éducation. Les revenus annuels de ces biens sont estimés à £4000 par an, et par les derniers états soumis aux chambres, le montant de ces revenus excéderait déjà £52,000. Autrefois les revenus de ces biens étaient sous le contrôle seul du Gouvernement Exécutif de cette Province, et la presse a souvent montré les dilapidations de ces biens, la manière injuste dont ils étaient distribués. Ce grief fût réparé, après des demandes répétées de la part de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, et en 1831, par une dépêche de Lord Godrich, à Lord Aylmer, Gouverneur du Canada, ces biens furent mis à la disposition de la Législature du pays, qui en profite encore aujourd'hui. Ce que n'a jamais obtenu la législature, c'est que ces biens fussent rendus à leur destination, pour l'éducation des Catholiques de ce pays. Aujourd'hui que cet ancien ordre est revenu et existe dans ce pays, ne devrait-on pas espérer que ces biens seraient rendus et gérés par les personnes composant cet ordre si dévoué à l'éducation ? à l'extinction de cet ordre dans ce pays, le gouvernement pris possession de leurs biens, mais n'était-ce pas plutôt à titre de *fidei comis* ? Et à cette condition, ces biens ne devraient-ils pas être rendus à cet ordre ?

Nous avons suffisamment expliqué notre intention, de ne pas prendre part à la difficulté soulevée entre le Dr. Rousseau, le *Journal* et le *Canadien*. En admettant la correspondance du Docteur nous déclarons qu'aucune autre ne serait admise dans nos colonnes, afin de ne pas contribuer à détruire la bonne harmonie qui devrait toujours exister entre Canadiens. Cette détermination n'a pas été approuvée par un correspondant du *Journal* qui se dit

Le *Mercury* dit qu'une dépêche télégraphique de Montréal, reçue hier dans l'après-midi, annonce pour ce matin, le départ des steamers *Charlevoix* et *Lady Elgin* pour Québec.

INCENDIE.—Ce matin, entre 7 à 8 heures, un incendie a éclaté à St. Roch, dans une boutique appartenant à Mr. Larivière, Meublier, et le feu l'a entièrement consumé. Un citoyen a failli devenir la victime d'une imprudence ; car en voulant monter sur une galerie, il a été entraîné en bas, mais heureusement le coup n'a pas été grave.

BATEAUX A VAPEUR EN VENTE.—Nous voyons une annonce insérée dans le *Chronicle* de ce matin, que les bateaux à vapeur *John Munn*, *Québec*, *Rowland Hill* et *Princess Victoria*, tous appartenant à M. MUNN, vont être vendus à l'encan le 25 janvier prochain, s'ils ne le sont plus tôt de gré à gré.—*Canadien*.

PORT DE MONTRÉAL.—Les exportations des articles qui suivent de ce port en 1848 et 1849, à venir jusqu'au 23 novembre, ont augmentés dans les proportions suivantes : potasse et perlasse, de 15,965 à 29,273 barils ; farine de froment, 154,908 à 535,593 ; farine d'avoine, de 1754 à 7291 ; porc de 1059 à 12,115 ; bœuf, de 246 à 316 ; blé froment, de 130,187 à 481,768 boisseaux ; orge, de 200 à 357 ; sain doux de 730 à 14,567 barils, etc.—*Idem*.

Retour de sir James Ross.

Les deux navires de sir J. Ross, qui avait été envoyé par l'Amirauté à la recherche de sir John Franklin, le hardi explorateur des mers polaires, sont arrivés, le trois novembre, dans le port de Scarborough [Angleterre]. Le lendemain, sir John Ross a pris le chemin de fer pour Londres. Il n'apporte aucune nouvelle du capitaine Franklin.

Les navires de l'expédition ont été enfermés pas les classes pendant 342 jours, depuis le 11 septembre 1848 jusqu'au 29 août 1849, dans le Port Léopold, à l'entrée du Prince Régent's Ilet. Sir James Ross, à la tête d'un détachement de matelots, a exploré en mai et juin, la côte de North Somerset, sur une étendue de 200 milles ; son excursion a duré 49 jours. Il n'a trouvé de trace, nulle part, du passage de sir John Franklin dans ces parages. Dans le Port Léopold, ces courageux navigateurs ont été pendant 80 jours sans soleil ; la température était à 80 (°) deg. Fahrenheit au-dessous de zéro. C'est à la fin de septembre seulement qu'ils ont pu sortir des glaces et les bâtiments ont quitté le détroit de Davis le 20 octobre. L'état sanitaire des équipages est excellent ; dans toutes la campagne, on n'a perdu que trois hommes morts pendant l'hivernage dans le Port Léopold.

Le *Morning Chronicle* donne les détails suivants sur les recherches faites par l'expédition :

"Le capitaine sir James Ross est arrivé hier à l'Amirauté ; il a eu une conférence avec la direction. Ce brave officier paraissait très fatigué de son voyage ; mais il avait conservé son énergie habituelle. Nous apprenons qu'il a l'intime conviction que ni sir John Franklin, ni ses braves compagnons ne sont à l'Est d'un point navigable quelconque des régions arctiques. S'il existe encore quelques chances de les

accompagner. Il certifie que tout ce qui pouvait être fait l'a été par l'amirauté pour approprier le bâtiment à sa mission. Il se loue du choix de l'équipage et de la qualité des provisions, etc.

"L'amirauté a ordonné que deux bâtiments à vapeur se rendissent de Woolwich à la mer du Nord, afin de remarquer l'Enterprise et l'Investigator à Woolwich. Leurs seigneurs ont fait mander de Kerkaldy le commandant du balancier l'Advice, dont on a tant parlé.—(*Courrier des E.U.*)

Les Réfugiés Hongrois en Turquie.

Les nouvelles qui faisaient entrevoir il y a huit jours la solution amicale du différend turco-russe, sont confirmées.

—On écrit de Saint-Petersbourg, le 27 octobre, à la Patrie :

"Le bruit avait couru que le czar, en apprenant que la flotte anglaise se dirigeait du côté des Dardanelles, était entré dans une violente colère, et qu'il avait fait signifier à Fuad-Effendie qu'il pouvait considérer sa mission comme terminée.

"Aujourd'hui, nous sommes à la paix. Voici ce qui est arrivé :

"Un courrier, parti le 15 de Paris, est arrivé porteur de dépêches annonçant que les ordres donnés aux flottes française et anglaise étaient le résultat d'un malentendu et que d'ailleurs, ces ordres avaient été donnés avant que l'on sût que Fuad-Effendie avait été reçu par le czar.

"Le czar a déclaré qu'il comprenait les raisons exprimées dans les dépêches, mais en même temps il a chargé M. de Nesselrode de faire connaître sa résolution à l'envoyé turc.

"Voici le sens de cette communication :

"L'empereur n'admet pas qu'aucune puissance ait à s'immiscer dans ses différends avec la Porte, pas plus dans ceux qui concernent les réfugiés que dans ceux qui concernent la Valachie et la Moldavie. Les mesures prises dans l'intérêt de ces provinces doivent rester en dehors du contrôle des puissances occidentales.

"Quand aux réfugiés, le czar demande qu'ils soient internés ou dans l'île de Candie, ou sur d'autres points du territoire turc où il serait facile de les surveiller. Si quelques-uns d'entre eux veulent aller en France ou en Angleterre, qu'on les laisse partir, le czar fera les yeux. Néanmoins, il ne se dissimule pas qu'il y a là un péril, car soit en l'Angleterre, soit en France les réfugiés ne manqueront pas de préparer de nouveau la possibilité d'une révolution.

"Il faut qu'une surveillance spéciale soit exercée sur les Polonais, que le czar n'appelle que "des sujets révoltés."

Ceux des réfugiés qui ont embrassé l'islamisme seront une des difficultés de l'arrangement, car l'empereur veut qu'on les traite comme des prisonniers, et que, sous aucun prétexte, ils ne soient employés dans les fonctions actives.

"Une condition fort grave, et qui cependant ne paraît pas devoir rencontrer d'obstacles, c'est celle qui concerne l'occupation de la Moldavie et de la Valachie. On sait que le traité de Balta-Liman ne permet pas au czar d'avoir plus de 10,000 hommes dans ces provinces. Eh bien ! la note dit que, pour cet hiver, le chiffre des hommes de l'occupation sera élevé à 40,000.

gleterre, de s'immiscer dans une affaire qui ne regarde que la Russie et la Sublime-Porte.

"Quant aux difficultés que cet affaire peut soulever, l'interprétation du traité existant entre ces deux puissances appartient qu'à elles seules, et l'Angleterre y doit rester complètement étrangère.

"Tel est en substance le fond de la note.

"Nous pouvons ajouter à cette nouvelle les détails suivants :

"L'empereur aurait signifié à Fuad-Effendie qu'il pouvait considérer dorénavant sa mission auprès de lui comme terminée ; que d'ailleurs, sa présence à Saint-Petersbourg était une violation d'une convention établie entre la Porte et la Russie, d'après laquelle le sultan ne pouvait envoyer d'ambassadeur extraordinaire à Saint-Petersbourg, sans en avoir préalablement informé a chancellerie russe.

"Que lui, empereur Nicolas, dans un sentiment d'amitié et de bon voisinage, avait bien voulu fermer les yeux sur cette infraction, et accorder une audience d'honneur à l'envoyé extraordinaire du sultan, mais que du moment où celui-ci avait cru devoir faire appel à l'intervention de la France et de l'Angleterre, ses bonnes dispositions envers la Sublime-Porte devaient naturellement être changées, et que dorénavant les communications de l'envoyé turc avec lui n'auraient plus lieu que par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères."

ITALIE.

Rome.—On lit dans l'*Observateur romain* du 26 octobre :

"Outre le clergé et la municipalité de Rome, la chambre du commerce envoie une députation à Portici pour exposer au Saint-Père combien le commerce souffre de l'absence à Rome du Souverain-Pontife et faire connaître à Sa Sainteté le vœu des négociants pour qu'elle hâte le jour où l'on pourra le revoir ou Quirinal et au Vatican. Les élus de la chambre du commerce sont MM. Jugami, Righelli et Costa, qui doivent partir le 27. Dès le moment (et il y a bientôt un an) où l'auguste Souverain-Pontife s'est enfui de Rome pour sauver sa liberté et sa dignité, et peut-être sa vie, menacée par la bande de tacticiens et de mécréants dont Rome était devenue la proie ; dans le fond de notre cœur nous avons prévu que le temps viendrait où Rome regretterait l'éloignement du Saint-Père et ferait des vœux pour son retour. Nos prévisions s'étant réalisées, fasse Dieu que maintenant se réalise le vœu des négociants, de tant d'autres bons Romains et de tout l'Etat !"

—On nous écrit de Rome :

"L'exemple des vertus militaires que l'armée française n'a cessé de présenter depuis son entrée en Italie et depuis qu'elle occupe Rome, a touché le cœur de notre Très-Saint-Père le Pape. Il sait qu'elle s'est couverte de gloire non-seulement par sa valeur, mais aussi par sa discipline et son dévouement à la religion. Désireux de donner un gage de bienveillance à cette brave armée qui a délivré de ses ennemis le centre du catholicisme, il s'est empressé d'accorder de nombreuses décorations aux officiers et aux soldats, et une médaille d'honneur à tous ceux qui ne recevront pas une décoration ; il a voulu aussi unir à cette munificence du souverain celle du chef de l'Eglise : un petit livre intitulé : *Le Trésor du Soldat*, vient d'être imprimé par ordre de Sa Sainteté ; ce livre, qui est un abrégé des devoirs du chrétien, contient des prières enrichies de plusieurs indulgences ; il sera distribué à tous les soldats de l'armée française. Honneur à la France, qui a envoyé ses admirables

ment vers lui, et le regardant en face : "Je suis étonnée, monsieur, lui dit-elle, que quand on attaque l'Eglise devant vous, vous son ministre ; vous n'avez pas le courage de la défendre." A cette apostrophe le père L... leva les yeux sur celle qui la lui adressait, et, pour toute réponse, répéta seulement ces mots de l'Evangile : "Quand l'anesse de Balaam parla, le prophète se tut." La chronique ne dit pas si le bas-rouge fut satisfait de cette réponse.

—Un sculpteur ayant été chargé de faire un ange pour placer dans une église s'en acquitta, mais le représentant avec une paire de souliers ! un critique lui fit voir son erreur, et lui demanda si jamais on avait vu un ange en savattes ou en souliers ! A cette remarque, l'artiste demeura muet d'abord ; se sentit mortifier, — mais recouvrant aussitôt sa présence d'esprit ; répliqua : Vous pouvez avoir raison ; mais, après tout, qui a jamais vu un ange sans souliers ?

CURIEUX CERTIFICAT.—Un maître fut obligé de congédier sa domestique pour cause de malpropreté. Avant de partir elle le pria de lui donner un certificat et de ne pas trop s'appuyer sur son défaut. Alors il lui remit le certificat suivant :

Je A. B, certifie que Margot C. est bien conduite à mon service, et que la cause principale de son renvoi est la tendance qu'elle a vers l'hydrophobie.

EXCELLENTE EXCUSE.—Dernièrement on arrêta un irlandais qui, dans un incendie, venait de s'approprier des effets qui ne lui appartenaient point. Il fut de suite conduit devant un magistrat qui lui demanda ce qu'il avait à dire.

—Ce que j'ai à dire est bien simple. Il n'y a qu'un mois que je suis dans ce pays, et comment voulez-vous que j'en connaisse les lois et les usages !

DEUX GÉNIES.—D's donc, Jeannot, demanda un vieux clerc, comment les astronomes mesurent-ils la distance du soleil ?

—Bien facile ! Il devine un quart de la distance, puis multiplie par quatre.

—Je ne pensais pas cela aussi facile dit le vieux clerc !

—On lit dans un journal : —On nous a parlé d'un farceur qui se nommait Nouveau, lequel nomma son premier enfant Quelque chose. C'était disait-il, quelque chose de nouveau. Le second fut nommé Rien — ce qui alors n'était Rien de nouveau.

VENTES PAR LE CHERIF.

DISTRICT DE QUÉBEC.

No. 705.—Ls. Gagnon, senior, de St.-Roch-des-Aulnetais cultivateur, commerçant, contre Jos. Caron, cultivateur, de la même paroisse : Une terre et terrains compeux de terres situées dans la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnetais et les townships environnants. Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Soch-des-Aulnetais, le 8 décembre, à dix heures du matin.

No. 347.—Veuve Nicolas Bélanger, de Saint-Nicolas, contre F. X. Lambert, du même lieu, cultivateur : 1°. Une terre située dans cette paroisse, de 21 arpents de front sur 40 de profondeur ; 2°. Une autre, au même lieu, de 2 arpents et demi de front sur 30 de profondeur. Pour être vendu à la porte de l'église de Saint-Nicolas, le 11 décembre, à dix heures du matin.

No. 1708.—Louis Bureau, de l'Ange-Gardien, cultivateur, contre Rémi Laberge du même lieu cultivateur : 1°. Une terre située dans la dite paroisse, de 7 perches et demie de front sur 1 lieues et demie de profondeur ; 2°. Une autre a bois, de 9 arpents de front sur 51 de profondeur. Pour être vendu à la porte de l'église de l'Ange-Gardien, le 11 décembre, à dix heures.

N°. —Ls. Méthot, de Sainte-Croix,